

## Les sections de commis et ouvriers d'administration

Les **sections de commis et ouvriers d'administration** font partis des principaux organes d'exécutions propres à l'organisation de l'indendance en collaboration avec les officiers d'administrations et les détachements du train des équipages. Tous ces services ont en charge la boulangerie d'armée, le convoie administratif, et le parc de betail d'armée.

Le decret du 2 août 1874 supprime et remplace les 14 sections existentes par 25 sections de commis et ouvriers militaires d'administration, formant des corps composés de commis aux ecritures et ouvriers. Ils sont commandes par des officiers de l'administration de l'intendance, des adjudants appartenant à la section, ainsi que par des sous officiers et caporaux. Chaque section de **C.O.A** est affectee a un corps d'armee dont elle portera le numero. Des sections supplementaires sont egalement mises sur pied, affectuees au gouvernement militaire de paris et aux pricipaux places fortes.

Dès la declaration de la guerre, le personnel se trouve aussitôt considerablement renforce par la mobilisation immediate des sous indendants militaire et officiers d'administration du cadre auxilliaire; officiers de reserve occupant pour la plupart dans la vie civile des fonctions administratives soit des professions se rattachant a l'alimentation, a l'industrie du vêtement, de la chaussure, de l'equipement ect... le personnel du cadre actif presque tout entier rejoint les armees. Pendant la guerre, methodiquement regulierement, presque sans accrocs les services de l'intendance vont assumer avec reussite la tache la plus formidable qu'ait jamais eu au moins une administration militaire.

source; gazette des uniforme.